

L'Anse-Saint-Jean, le 2 avril 2012.

Je, soussigné, par les présentes, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles et/ou au surplus accumulé pour lesquelles les dépenses ci-après décrites sont projetées par le conseil de cette municipalité sauf aux résolutions qui exigent certaines informations supplémentaires pour la provenance des fonds.

----- Daniel Corbeil, DG/ Secrétaire-trésorière

Procès-verbal de la séance régulière du conseil municipal de L'Anse-Saint-Jean tenue le lundi 2 avril 2012, sous la présidence de M. Claude Boucher, maire.

Sont présents :

Mme Gertrude Bouchard,	conseillère
M. Marcellin Tremblay,	conseiller
M. Yvan Coté,	conseiller
M. Graham Park,	conseiller
M. Denis Girard,	conseiller
M. Victor Boudreault,	conseiller
M. Daniel Corbeil,	dg/sec-trésorière

106-2012

OUVERTURE DE LA SÉANCE.

L'ouverture de la séance est proposée, appuyé.

107-2012

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté tel que lu et que l'item *Questions diverses* demeure ouvert jusqu'à ce que celui-ci soit épuisé.

- 1 Ouverture de la séance
- 2 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3 Lecture et adoption du procès-verbal de la séance du 5 mars 2012
- 4 Lecture et adoption des comptes du mois de mars 2012 et des paiements directs
- 5 Renouvellement des petites caisses
- 6 Rapport financier
- 7 Lecture de la **correspondance**
 - 7.1 Fondation du Cœur- Campagne de financement 2012
 - 7.2 Corporation de gestion de la rivière St-Jean-Saguenay – Souper bénéfique
 - 7.3 Appui financier pour le Musée régional – Exposition permanente à la Pulperie
 - 7.4 Club de motoneige du Fjord – Invitation AGA et souper
- 8 **Administration**
 - 8.1 Travaux spéciaux de comptabilité par Mallette - Signataires
 - 8.2 Refinancement de règlement d'emprunt
 - 8.3 Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier – Volet II
 - 8.4 Fleuron du Québec et contrat entretien paysager
 - 8.5 Cautionnement pour la Société de Développement
 - 8.6 Renouvellement contrat de service pour le photocopieur
 - 8.7 Nomination du maire suppléant
- 9 **Travaux publics**
 - 9.1 Réclamation auprès du Ministère de la sécurité publique pour les évènements du 21 et 22 mars 2012
 - 9.2 Radiocommunication au Mont Édouard
 - 9.3 Sinistre du 28 et 29 août 2011- Contrat pour réparation du site No 23
- 10 **Urbanisme**
 - 10.1 Nomination de M. Guy St-Jean sur le CCU
 - 10.2 Demande d'exclusion de la zone agricole – Dossier M. Mario Martel
 - 10.3 Demande d'affichage – Dossier Gîte l'Aigle d'or
 - 10.4 Permis de lotissement – Subdivision du lot 10-53 Canton Ducreux
 - 10.5 Permis de lotissement – Subdivision d'une partie du lot 7 rangs 3
 - 10.6 Permis de lotissement – Subdivision d'une partie du lot 28B rang 2

11 Service des incendies

- 11.1 Installation du service téléphonique à la nouvelle caserne
- 11.2 Congrès annuel de l'ACSIQ du 2 au 5 juin
- 11.3 Liste actualisée des pompiers volontaires pour 2012

12 Sécurité publique

- 12.1 Motion de félicitation pour l'aide aux sinistrés du 21 mars dernier.

13 Loisirs, tourisme, culture et vie communautaire

- 13.1 Projet dans le cadre de la politique nationale de la Ruralité 2012-2013- Station Touristique du Mont Édouard
- 13.2 Projet dans le cadre de la politique nationale de la Ruralité 2012-2013 – Projet de nature territoriale
- 13.3 Renouvellement de l'adhésion à la Fédération des villages relais du Québec

14 Varia et questions diverses

- 14.1 Lettre de Carrefour jeunesse-emploi
- 14.2 AGA du Transport adapté du Fjord Inc.
- 14.3 Reddition de compte pour la subvention 2011 du Ministère des Transports
- 14.4 Municipalité de Ste-Ambroise – Résolution d'appui
- 14.5 Système de microphone pour la salle du conseil

15 Période de questions

16 Fermeture de la séance

108-2012

LECTURE ET ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA SÉANCE DU 5 MARS 2012

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement que le procès-verbal de la séance du 5 mars 2012 soit accepté tel que lu.

109-2012

ACCEPTATION COMPTES DE MARS ET DES PAIEMENTS DIRECTS 2012

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement d'adopter la liste des comptes à payer du mois de mars 2012 au montant de 29 866.30\$ et des paiements directs au montant de 883.18\$, telle que déposée aux archives municipales sous la cote **207-120**.

RENOUVELLEMENT DES PETITES CAISSES

Pas de renouvellement ce mois-ci.

RAPPORT FINANCIER

Le Secrétaire-trésorier fait la lecture du rapport financier du mois de mars 2012. Les revenus s'élèvent à 494 278.56\$ et les dépenses à 441 423.83\$.

110-2012

CAMPAGNE DE FINANCEMENT 2012 – FONDATION DU COEUR

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement d'octroyer un montant de 75\$ à la Fondation des maladies du cœur dans le cadre de leur campagne de financement 2012\$.

111-2012

17^e ÉDITION DU SOUPER BÉNÉFICE DE LA CORPORATION DE GESTION DE LA RIVIÈRE ST-JEAN-SAGUENAY

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement d'acheter quatre billets pour le souper bénéfice de la Corporation de gestion de la rivière St-Jean-Saguenay qui aura lieu le 28 avril prochain au Centre récréotouristique du Mont Édouard.

112-2012

APPUI FINANCIER POUR L'EXPOSITION PERMANENTE DE LA PULPERIE DE CHICOUTIMI

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement d'octroyer un montant de 100\$ dans le cadre du financement de la nouvelle exposition permanente du Musée régional de la Pulperie de Chicoutimi, conditionnellement à l'obtention d'une aide financière de 500 000\$ du Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine.

113-2012

SOUPER ET AGA DU CLUB DE MOTONEIGE DU FJORD

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement de mandater le maire M. Claude Boucher comme représentant à l'assemblée annuel du Club de motoneige du Fjord et de défrayer les coûts inhérents à cette activité

114-2012

TRAVAUX SPÉCIAUX DE COMPTABILITÉ PAR MALLETTE

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement d'autoriser le maire et le directeur général à signer au nom de la municipalité le document concernant le détail des travaux dans le cadre de l'audit à la municipalité et le mandat d'assistance comptable.

115-2012

REFINANCEMENT DES RÈGLEMENTS D'EMPRUNT 06-237 ET 06-238

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

QUE la Municipalité de L'Anse-Saint-Jean accepte l'offre qui lui est faite de LA FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. pour un emprunt du 10 avril 2012 au montant de 403 800 \$ par billet en vertu des règlements d'emprunt numéro 06-237 et 06-238 au prix de 98,39500 échéant en série cinq (5) ans comme suit :

21 900 \$	2,00000 %	10 avril 2013
22 600 \$	2,20000 %	10 avril 2014
23 200 \$	2,40000 %	10 avril 2015
23 900 \$	2,65000 %	10 avril 2016
312 200 \$	2,90000 %	10 avril 2017

Que les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire préautorisé à celui-ci;

116-2012

REFINANCEMENT DES RÈGLEMENTS D'EMPRUNT 06-237 ET 06-238

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de L'Anse-Saint-Jean souhaite emprunter par billet un montant total de 403 800 \$:

Règlement numéro	Pour un montant de \$
06-237	225 300 \$
06-238	178 500 \$

ATTENDU QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier le(s) règlement(s) d'emprunt en vertu duquel (desquels) ces billets sont émis;

Il est proposé par, appuyé et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'un emprunt par billet au montant de 403 800 \$ prévu au(x) règlement(s) d'emprunt numéro(s) **(06-237 et 06-238)** soit réalisé;

QUE les billets soient signés par le (la) maire (mairesse) et le (la) secrétaire-trésorier (secrétaire-trésorière) ou trésorier (trésorière);

QUE les billets soient datés du 10 avril 2012;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi annuellement;

E les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2013	21 900 \$
2014	22 600 \$
2015	23 200 \$
2016	23 900 \$
2017	24 600\$ (à payer en 2017)
2017	287 600 \$ (à renouveler)

QUE pour réaliser cet emprunt la Municipalité de L'Anse-Saint-Jean émette pour un terme plus court que le terme prévu dans le(s) règlement(s) d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 10 avril 2012), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2018 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le(s) règlement(s) numéro(s) **(06-237 et 06-238)**, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

117-2012

FACTURE DU PROGRAMME DE MISE EN VALEUR DES RESSOURCES DU MILIEU FORESTIER VOLET II

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement d'autoriser le paiement de la facture concernant la participation de la municipalité au programme de mise en valeur du milieu forestier Volet II au montant de 3581.00\$.

118-2012

FLEURON DU QUÉBEC ET ENTRETIEN PAYSAGER DES ESPACES VERTS

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement de retenir les services de Mme Nicole Larouche pour un montant de \$9,900.00 visant l'entretien paysager des espaces verts municipaux tel que décrit à l'annexe du contrat.

119-2012

CAUTIONNEMENT POUR LE RENOUVELLEMENT DE LA MARGE DE CRÉDIT SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE L'ANSE-SAINT-JEAN INC. AU MONTANT DE 150 000 \$

CONSIDÉRANT QUE la municipalité avait par la résolution 300-2007 porté caution en faveur de la Société de Développement de l'Anse-Saint-Jean Inc. pour une marge de crédit de 150 000.00\$ pour une période de 5 ans;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité avait reçu l'approbation du ministre des Affaires municipal pour le cautionnement de cette marge de crédit ;

CONSIDÉRANT QUE la période de 5 ans prévu pour ledit cautionnement prendra fin le 1^{er} de cette année ;

CONSIDÉRANT QUE la Société de Développement de l'Anse-Saint-Jean Inc. désire renouveler cette « marge de crédit » de la Caisse populaire Desjardins de L'Anse-Saint-Jean au montant maximal de 150 000\$ pour un an ;

CONSIDÉRANT QUE cette institution financière exige que la Municipalité de L'Anse-Saint-Jean se rende caution de cette obligation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé, appuyé et résolu unanimement la Municipalité de L'Anse-Saint-Jean se porte caution en faveur de la Société de Développement de L'Anse-Saint-Jean d'un montant de 150 000\$ pour 1 an selon les termes et conditions mentionnés dans le projet de convention de cautionnement joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante sous l'annexe no 177.

Il est également résolu que la Municipalité demande au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire l'autorisation de se rendre caution de cette obligation.

120-2012

RENOUVELLEMENT CONTRAT DE SERVICE POUR LE PHOTOCOPIEUR

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement d'autoriser le directeur général à signer au nom de la municipalité l'entente avec Blackburn et Blackburn pour le contrat de service du photocopieur du 10 avril 2012 au 10 avril 2013.

121-2012

NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement de nommer Mme Gertrude Bouchard à titre de maire suppléant pour les trois prochains mois soit jusqu'à la fin juin.

122-2012

RÉCLAMATION AU MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE CONCERNANT LES ÉVÈNEMENTS CAUSÉS PAR LA FONTE DES NEIGES LE 20 ET 21 MARS

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement de déposer auprès du Ministère de la sécurité publique une demande d'indemnisation pour les coûts assumés par la municipalité lors des événements du 21 et 22 mars dernier qui ont causés des dommages à certaines infrastructures de la municipalité.

123-2012

RADIOCOMMUNICATION AU MONT ÉDOUARD.

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement d'autoriser Le Centre récréotouristique du Mont Édouard à utiliser le système de communication de la municipalité situé sur le chalet du Mont Édouard.

124-2012

SINISTRE DU 28 ET 29 AOÛT 2011 - CONTRAT POUR LA RÉPARATION DU SITE NO 23

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement, après analyse des soumissions déposées et tel que recommander par la firme Roche, de confier le mandat pour la réparation du site no 23 à l'entreprise Lauréat Gagné Inc. au coût de 44 701.46

125-2012

CANDIDATURE POUR LE COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement d'accepter la candidature de M. Guy St-Jean sur le comité consultatif d'urbanisme de la municipalité.

126-2012

DEMANDE D'EXCLUSION DE LA ZONE AGRICOLE – DOSSIER M. MARTEL

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement d'accepter la recommandation du CCU et de refuser cette demande étant donné que seule la municipalité peut faire une demande d'exclusion auprès de la CPTAQ.

127-2012

DEMANDE D'AFFICHAGE – GITE L'AIGLE D'OR

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement d'accepter la recommandation du CCU et de refuser cette demande telle que présentée et de proposer au demandeur de refaire une demande en concordance avec notre réglementation au niveau de l'affichage.

128-2012

PERMIS DE LOTISSEMENT - PROJET DE SUBDIVISION DU LOT 10-53 DU CANTON DUCREUX

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement d'accepter le projet de subdivision du lot 10-53, Cadastre du Canton Ducreux, dans les limites de la municipalité de L'Anse-Saint-Jean, circonscription foncière de Chicoutimi, tel que déposé par les arpenteurs-géomètres Laberge, Guérin et Associés le 6 mars 2012

129-2012

PERMIS DE LOTISSEMENT - ACCEPTATION DU PROJET DE SUBDIVISION D'UNE PARTIE DU LOT 7 RANG 3, DU CADASTRE DU CANTON DE SAINT-JEAN.

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement d'accepter le projet de subdivision d'une partie du lot 7 rang 3, du cadastre officiel du Canton Saint-Jean, dans les limite de la municipalité de L'Anse-Saint-Jean, circonscription foncière de Chicoutimi, tel que déposé par les arpenteurs-géomètres Chiasson, Thomas, Tremblay & Associés le 26 mars 2012

130-2012

PERMIS DE LOTISSEMENT - ACCEPTATION DU PROJET DE SUBDIVISION D'UNE PARTIE DU LOT 28 B RANG 2, AU CADASTRE DU CANTON DE SAINT-JEAN.

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement d'accepter le projet de subdivision d'une partie du lot 28B rang 2, au cadastre officiel du Canton Saint-Jean, dans les limite de la municipalité de L'Anse-Saint-Jean, circonscription foncière de Chicoutimi, tel que recommandé par le CCU.

131-2012

INSTALLATION DU SERVICE TÉLÉPHONIQUE DE LA NOUVELLE CASERNE

CONSIDÉRANT QUE relocaliser à la nouvelle la boîte de l'ancienne caserne du système de téléphonie IP engendrerait des coûts de plus de 13 000.00\$;

CONSIDÉRANT QUE l'installation d'une ligne téléphonique régulière par Déry télécom pour trois ans avec connexion internet représente un coût annuel d'environ 650.00\$;

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement de retenir les services de Déry télécom et de procéder à l'installation d'une ligne téléphonique régulière à la nouvelle caserne.

132-2012

CONGRÈS ANNUEL DE L'ACSIQ DU 2 AU 5 JUIN 2012.

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement d'autoriser M. Pierre Roy, Directeur du service incendie à assister au congrès du 2 au 5 juin prochain au congrès annuel de l'ACSIQ qui se déroulera à Rimouski et de défrayer les coûts reliés à cette activité

133-2012

LISTE ACTUALISÉE DES POMPIERS VOLONTAIRES DU SERVICE INCENDIE POUR 2012.

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement d'accepter la liste actualisée des pompiers volontaires de la municipalité tel que déposée par le directeur du Service incendie M. Pierre Roy, Directeur du service.

134-2012

MOTION DE FÉLICITATION POUR LE SUPPORT OFFERT AUX SINISTRÉS DU 21 MARS DERNIER.

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement de souligner l'excellent travail qu'on effectuer tous les intervenants de la municipalité lors de la situation d'urgence et des problèmes vécus par certains résidents suite à la fonte rapide des neiges les 20 et 21 mars dernier et de féliciter particulièrement le responsable de la prévention et directeur du service des Incendies de la municipalité M. Pierre Roy.

135-2012

DEMANDE DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE NATIONALE DE LA RURALITÉ 2012-2013

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement d'appuyer la demande de financement de la première phase du projet déposé par le Centre récréotouristique du Mont Édouard dans le cadre de la politique nationale de la ruralité 2012-2013.

136-2012

DEMANDE DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE NATIONALE DE LA RURALITÉ
2012-2013 FOND TERRITORIAL

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement d'appuyer la demande de financement du projet déposé par la Maison Familiale rurale dans le cadre de la politique nationale de la ruralité 2012-2013 volet fond territorial.

137-2012

RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION À LA FÉDÉRATION DES VILLAGES
RELAIS DU QUÉBEC

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement d'e renouveler notre adhésion à la Fédération des villages relais du Québec pour 2012 au montant de 732.00\$.

138-2012

MAINTIEN DES RESSOURCES HUMAINES ET FINANCIÈRES ASSOCIÉES À LA
PRESTATION DES SERVICES DU CARREFOUR JEUNESSE-EMPLOI SUR LE
TERRITOIRE DE LA M.R.C. DU FJORD-DU-SAGUENAY/MUNICIPALITÉ DE
L'ANSE-SAINT-JEAN

CONSIDÉRANT QUE dans une lettre reçue le 13 février 2012, Carrefour Jeunesse Emploi a annoncé que les services du CJE Saguenay dispensés en milieux ruraux ne seraient plus financés à partir du 1^{er} avril 2012 ;

CONSIDÉRANT l'annonce du Carrefour Jeunesse-Emploi de ne plus verser le montant attribué par municipalité, soit 6 500 \$ pour un total de 84 500 \$, permettant de donner un service de proximité à la clientèle jeunesse du territoire de la MRC du Fjord-du-Saguenay ;

CONSIDÉRANT QUE ce service est offert par l'agent de développement et que de retrancher 20 % sur le salaire de ce poste, soit 6 500 \$ sur une rémunération totale de 34 500 \$, rendra difficile le maintien de ressources compétentes dans les 13 municipalités de la MRC du Fjord-du-Saguenay ;

CONSIDÉRANT QUE le budget de la municipalité a été adopté en décembre 2011 pour l'année 2012 et que rien n'avait été à ce moment annoncé par le CJE Saguenay de la présente coupure ;

CONSIDÉRANT QUE cette coupure ajoutera à la difficulté des municipalités rurales de conserver à leur embauche un professionnel accessible et disponible en tout temps ;

CONSIDÉRANT l'importance des services du Carrefour Jeunesse-Emploi sur le territoire de la MRC du Fjord-du-Saguenay présent dans 13 municipalités rurales ;

CONSIDÉRANT le besoin pour les municipalités rurales d'offrir des services de proximité, gratuits et personnalisés, en réponse aux besoins des personnes de 16 à 35 ans ;

CONSIDÉRANT la nécessité d'avoir une ressource présente à temps plein (35 heures par semaine) pour accueillir, évaluer et répondre aux besoins des jeunes de 16 à 35 ans en matière d'employabilité, de recherche et d'intégration à l'emploi et/ou les supporter dans leurs projets de retour aux études ou d'entrepreneuriat ;

CONSIDÉRANT QUE les personnes désireuses de profiter des différents services offerts par les agents de développement devront composer avec les complications inhérentes à des déplacements sur une longue distance, telles que la contrainte de temps et l'accessibilité à une voiture (par exemple, se déplacer de Petit-Saguenay à La Baie représente une distance à parcourir de 70 km) ;

CONSIDÉRANT le besoin pour les jeunes adultes d'être rapidement référés vers les services appropriés, lorsque requis ;

CONSIDÉRANT QUE la présente pénurie de main-d'œuvre affecte aussi les municipalités rurales et que la coupure salariale annoncée rendra difficile le maintien des agents de développement actuellement en poste ou futurs ;

CONSIDÉRANT QUE les agents de développements ont trois mandats : l'entrepreneurship, l'employabilité ainsi que le développement local et que l'accomplissement de leurs tâches les oblige à être polyvalents ;

CONSIDÉRANT l'impossible éventualité d'engager moins de ressources pour effectuer le travail de l'ensemble des agents puisqu'il serait difficile d'offrir les mêmes services et de couvrir l'ensemble du territoire ;

CONSIDÉRANT l'unicité de la structure du CLD du Fjord qui consiste en la présence d'un agent de développement par municipalité, et ce, en raison des particularités du territoire, notamment son étendue (plus de 42 000 km² dont 8 % est occupé par la population en territoire municipalisé).

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement d'interpeller les instances impliquées dans la prestation de services du Carrefour Jeunesse-Emploi afin de maintenir les ressources humaines et financières sur le territoire de la municipalité de L'Anse-Saint-Jean.

Et de demander un montant de six mille cinq cents dollars (6 500 \$) annuellement au gouvernement du Québec et particulièrement à madame Julie Boulet ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale et à monsieur Serge Simard ministre responsable de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean, pour le maintien du service de proximité pour chaque municipalité de la MRC du Fjord-du-Saguenay.

ET QUE copie soit transmise à :

M. Sylvain Gaudreault, député, circonscription de Jonquière ;
M. Stéphane Bédard, député, circonscription de Chicoutimi ;
M. Denis Trottier, député, circonscription de Roberval ;
M. Alexandre Cloutier, député, circonscription du Lac-Saint-Jean.

139-2012

AGA ANNUELLE DU TRANSPORT ADAPTÉ DU FJORD

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement de mandater M. Claude Boucher, maire pour représenter la municipalité lors de l'AGA 2012 du Transport adapté qui aura lieu le 3 avril prochain et de défrayer le cas échéant les frais encourus pour cette activité.

140-2012

REDDITION DE COMPTE TRANSPORT QUÉBEC

ATTENDU QUE le ministère des transports a versé une compensation de \$50 558.00 pour l'entretien du réseau local pour l'année civile 2011;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts dont les municipalités sont responsables et situés sur ces routes;

ATTENDU QUE la présente résolution est accompagnée de l'annexe A identifiant les interventions réalisées par la municipalité sur les routes susmentionnées;

ATTENDU QU'un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'annexe B dûment complétée.

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé d, appuyé par et résolu unanimement que la municipalité de L'Anse-Saint-Jean informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local et autorise le directeur général à compléter et signer au nom de la municipalité les documents relatifs à la reddition de compte du programme d'aide à l'entretien du réseau local.

141-2012

APPROVISIONNEMENT- AGENCE DE LA SANTÉ DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN

CONSIDÉRANT QUE l'Agence de la santé régionale a décidé de fusionner son centre d'approvisionnement avec les Agences de la Santé de l'Est du Québec avant l'adoption du projet de loi 36 ;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une décision qui risque d'avoir des répercussions négatives sur l'économie régionale et locale ;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs commerces et fournisseurs locaux risquent d'être incapables de rivaliser avec de plus gros joueurs dans le cas d'appels d'offres lancés par le regroupement ;

CONSIDÉRANT QUE l'agroalimentaire et l'industrie liée à la transformation représentent une partie importante de l'économie de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean ;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

QUE la municipalité de L'Anse-Saint-Jean demande à l'Agence de la santé du Saguenay-Lac-Saint-Jean de revoir sa décision de fusionner son centre d'approvisionnement avec les agences de la santé de l'Est du Québec.

142-2012

SYSTÈME DE SON ET MICROPHONE POUR LA SALLE DU CONSEIL

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement de procéder à l'achat d'un système de son, base, micro, haut-parleur au coût de 2591.50\$ plus taxes pour la salle du conseil afin d'améliorer la qualité sonore des délibérations lors des assemblées publiques.

143-2012

FERMETURE DE LA SÉANCE.

La fermeture de la séance à 19h45

Fait et passé à L'Anse-Saint-Jean en ce deuxième jour d'avril de l'An 2012.

Daniel Corbeil, secrétaire trésorier / directeur général

Monsieur Claude Boucher, maire

« Je, [maire], atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».